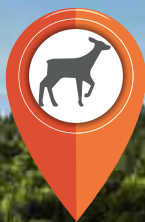
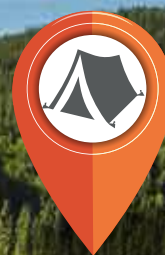


Notre territoire public

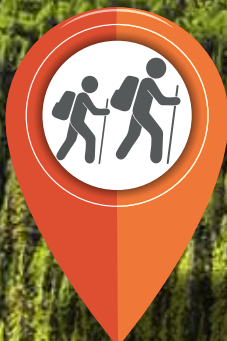
1500 000 km² à partager!



Alex, Gaston et Lise
Chasse au chevreuil pour 7 jours



Jonathan, Caroline et les enfants
Camping sauvage pour 4 jours



Isabelle et Mathieu
Randonnée pédestre en forêt



Michel et Serge
Détenteurs d'un bail de villégiature depuis 2008

Roberto et Ingrid
Descente de rivière en kayak



Tout le monde

peut profiter des terres publiques. Que ce soit en solo, en couple, en famille ou en groupe, chacun est libre d'y pratiquer une variété d'activités!

Pour savoir ce qu'il est permis de faire ou pas sur le territoire public et obtenir les informations sur l'attribution des terrains de villégiature, consultez la page

www.quebec.ca/partage-territoire